

**PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN
CHAUDIÈRES BOIS INDIVIDUELLES A PLAQUETTES FORESTIÈRES**

Le Conseil général de Loir-et-Cher vous aide à acquérir une chaudière automatisée à plaquettes forestières, pour le chauffage et la production d'eau chaude.

- L'aide est de **3 000 €** par chaudière et par logement ; un minimum de 7 500 € TTC de dépenses doit être réalisé pour bénéficier de l'aide.
- Une seule aide forfaitaire sera allouée par logement éligible.
- Les équipements connexes (système d'alimentation, silos ...) ne sont pas éligibles

Pour qui ?	Pour quoi ?	Comment ?
<p>- les particuliers acquittant cette dépense pour une résidence privée à usage d'habitation</p>	<p>Dans les résidences privées à usage d'habitation situées en Loir-et-Cher</p> <p>pour l'acquisition :</p> <p>- d'une chaudière automatisée à plaquette forestière, pour le chauffage et la production d'eau chaude</p> <p>1 – l'équipement doit être éligible au crédit d'impôt,</p> <p>2 – l'entreprise qui fournit l'équipement doit l'installer et fournir une facture,</p> <p>3- la chaudière doit bénéficier du label « flamme verte » ou respecter la norme EN 303.5.</p>	<p>- remplissez la présente demande et adressez-la par voie postale au Conseil général</p> <p>- fournissez l'ensemble des pièces demandées</p> <p>- vous pouvez commencer les travaux dès que le Conseil général vous a accusé réception du dossier complet</p> <p>- sous 6 semaines, vous recevez une réponse (aide acceptée ou refusée)</p> <p>- si l'aide est acceptée, dès l'achèvement des travaux, transmettez au Conseil général un exemplaire original de vos factures acquittées comportant la mention « payée le ... » ou « acquittée le » validée par l'entreprise</p>

Pour toute demande de renseignements :

Appelez le Service Agriculture Environnement :

02-45 50-47-50 ou 02-54-58-41-70

Demandeur de l'aide :

Nom et prénom

Adresse : N°.....Rue/Avenue.....

EtageN° appartement.....

Lieu-dit

Commune..... Code Postal.....

Téléphone (fixe/portable).....

E-mail :.....

Etes-vous :

propriétaire occupant

propriétaire bailleur

locataire

Adresse du bâtiment concerné (si différente de celle du demandeur)

N°.....Rue/Avenue.....

Lieu-dit

Commune..... Code Postal.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA PRESENTE DEMANDE :

- le présent formulaire de demande rempli et signé par le demandeur
- le/les devis signé(s) par l'entrepreneur et le demandeur
- tout document permettant de justifier que l'équipement est éligible au crédit d'impôt et qu'il bénéficie du label « flamme verte » ou respecte la norme EN 303.5
- la copie du dernier avis de taxe foncière et du dernier avis de taxe d'habitation :
 - si vous êtes propriétaire occupant : taxe foncière et taxe d'habitation
 - si vous êtes propriétaire bailleur : taxe foncière uniquement
 - si vous êtes locataire : taxe d'habitation uniquement
- un RIB ou RIP du demandeur de l'aide

Signature(s)

Fait à, le

Demande à adresser à :

Conseil général de Loir-et-Cher
Hôtel du Département
Service Agriculture-Environnement
Place de la République
41020 BLOIS cedex

**Les services du Conseil général se réservent la possibilité
d'effectuer une visite de contrôle en la présence du
demandeur et sous réserve d'une prise de rendez-vous
préalable.**